

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DIX HUIT OCTOBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Bernadette CAUCHOIS, Michel RAYMOND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Aurélien TESSIAUT à Philippe BERTHAUD, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Jean-Pierre SAINT-CYR à Agathe IACOVELLI, Guy BRULLAND à Adrien LASSERRE, Patrick CHARRONDIERE à Michel RAYMOND.

ABSENT(S) : Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-18-10 SF SC N°100 ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE**

Agathe IACOVELLI, adjointe à l'éducation rappelle que par délibération du 1er février 2023, le Conseil Municipal de la ville de Trévoux a approuvé le choix de la concession de service public comme mode de gestion des accueils péri et extra scolaires de la Ville et son allotissement selon la répartition suivante :

- Lot n°1 : le centre de loisirs associé à l'école (CLAE) Beluizon ;
- Lot n°2 : le centre de loisirs associé à l'école (CLAE) Poyat – GS Fil d'Or ;
- Lot n°3 : le centre de loisirs sans hébergement (ALSH) Le Tournesol.

A l'issue d'une consultation dont la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 26 mai 2023, 3 plis ont été reçus :

- 1 pli pour le lot 1 : Val Horizon ;
- 1 pli pour le lot 2 : Val Horizon ;
- 1 pli pour le lot 3 : Val Horizon.

Michel RAYMOND et Patrick CHARRONDIERE ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la Commande Publique ;
- le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une concession de service public établi au titre de l'article L.1411 du CGCT ;
- le rapport d'analyse des candidatures ;
- les avis de la commission de délégation de service public ;
- le rapport d'analyse des offres présentant notamment l'analyse des propositions des entreprises admises à présenter une offres, les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Considérant :

- le résultat de l'analyse des offres finales et de la notation qui en ressort.

➤ **DECIDE :**

Article 1 :

Est approuvé l'attribution des contrats de concession en objet, pour une durée de cinq années, selon l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : attribution à Val Horizon ;
- Lot n°2 : attribution à Val Horizon ;
- Lot n°3 : attribution à Val Horizon.

Article 2 :

Sont approuvées les contrats pour chaque lot.

Article 3 :

Monsieur Le Maire est autorisé à signer lesdits contrats et leurs annexes et tout autre document afférent.

En mairie, le 18 octobre 2023

Affiché le *20 octobre 2023*

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

